

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT d'ISSOIRE
CANTON d'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le QUATORZE JUIN à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 8 Juin 2019

Présents : Michelle GAIDIER, Joël ACHARD, Christophe MALLET, Jérôme ANDAN, Séverine ROUSSET, Jean-Claude CHABORY, David MOYEN, Carine MIGNOT.

Absents :

Jean-François ANDANSON qui a donné procuration de vote à Séverine ROUSSET

Yves FROMENT qui a donné procuration de vote à Jérôme ANDAN.

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Zonage d'assainissement

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une étude de révision du zonage d'assainissement a été réalisée par le cabinet "C2EA" choisi en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 Janvier 2017.

Madame le Maire rappelle qu'un rapport a été établi par le cabinet "C2EA" présenté aux élus le 6 Octobre 2017 et que différentes réunions de présentation et de concertation ont eu lieu, notamment les 23 Mars et 3 Mai 2018.

Il est précisé que la réflexion sur l'actualisation du zonage d'assainissement a porté sur 7 villages de la commune et notamment Villejacques pour lequel le passage en assainissement collectif se posait, et que la commune a retenu à ce jour l'assainissement non collectif pour ces 6 villages. Donc de ce fait, le zonage actuel n'est pas modifié.

Madame le Maire précise qu'aucune décision n'a été prise concernant les travaux d'assainissement dans les villages ; Madame VION du cabinet C2EA a présenté un nouveau zonage d'assainissement excluant du zonage antérieur une petite partie de la parcelle cadastrée section AC numéro 66. Aucune autre modification n'est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De n'apporter aucune modification au zonage d'assainissement actuel

- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents et pièces se rapportant à ce dossier.

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival




EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

class → DGAL
2006

SIT

De la commune **SAINT BONNET PRES ORCIVAL**

Séance du **20 décembre 2006**

Nombre de conseillers	
- en exercice	9
- présents	8
- votants	8
- absents	1
- exclus	

L'an deux mille six, le 20 décembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. r Alain OLLIER, Maire..

Etaient présents : MM.

J.FOURNIER; G.BOUYSSOU; L.COHADE; JC.CHABORY; M.GUILLAUME; G.VALLEIX; J.ACHARD. Etait excusé : JL.COUGOUL.

Date de convocation :

14 décembre 2006

Date d'affichage :

14 décembre 2006

M. r Jacques FOURNIER a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

Approbation du
Zonage d'assainissement
après passage à enquête
publique

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales , les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage , l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, leur entretien.

Monsieur Le Maire rappelle qu'à cette fin le conseil municipal a décidé de faire réaliser une étude préalable à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune.

A l'issue de cette étude et par délibération du 03 Août 2006 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage règlementaire précité et décidé de sa mise à l'enquête publique.

Monsieur Le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 30 Octobre au 30 Novembre 2006.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME

LE 26 DEC. 2006

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de Clermont-Ferrand le et
publication ou notification du



Signature

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :

- APPROUVE le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant de la délimitation des zonages d'assainissement ainsi que des plans.
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'u rapportant.

Le Maire



Signature

REÇU A LA PRÉFECTURE
DU PUY-DE-DÔME
LE 26 DEC. 2006
ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND

COMMUNE DE SAINT BONNET PRES ORCIVAL
Département du PUY-DE-DÔME

**ETUDE DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT**

Planche Sud



222-224 boulevard Gustave Flaubert
42000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 19 02 75
Site internet : www.c2ea.com
www@c2ea.com

CARTE DE ZONAGE

INDICE	DATE	OBSERVATIONS	NOM DU FICHER		
			N° AFFAIRE	NOM DU FICHER	ECHELLE
1	14/02/12	Elaboration du plan	2011 - 17	ASS-stbonnetorcival.dwg	1/5000
2	M/04/2013	Modification du plan		Pascal BONNETTE / Isabelle VIGNON	Isabelle VIGNON / Isabelle VIGNON
3					
4					
5					



Légende:

-  Assainissement non collectif
-  Assainissement collectif existant

